

→ Porter la voix des ONG au niveau mondial :
la diplomatie non gouvernementale

Capitalisation des expériences et perspectives du FIP



Sommaire

1. LA DIPLOMATIE NON GOUVERNEMENTALE : CONCEPT, JUSTIFICATION ET POTENTIEL	page 7
2. LE FIP ET LA DIPLOMATIE NON GOUVERNEMENTALE	page 9
Le FIP, un acteur global	page 9
Présentation des exercices de diplomatie non gouvernementale du FIP	page 12
- Prévention des conflits	page 12
- Financement du développement	page 14
- Régulation des marchés agricoles	page 16
- Changement climatique	page 18
- Accès à l'eau et l'assainissement	page 20
- Lutte contre les inégalités sociales et l'exclusion	page 22
- Environnement favorable aux OSC	page 24
3. MÉTHODES ET INSTRUMENTS DE DIPLOMATIE NON GOUVERNEMENTALE ISSUS DES EDNG DU FIP	page 27
4. CONCLUSION	page 30

Acronymes

ALOP : Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción al Desarrollo

CEDEAO : Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale

CR : Coalition régionale de plateformes d'ONG

CSA de la FAO : Comité pour la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA-FAO)

DNG : Diplomatie non gouvernementale

EDNG : Exercice de diplomatie non gouvernementale

FIP : Forum international des plateformes nationales d'ONG

FSM : Forum Social Mondial

MSC : Mécanisme de la société civile

ONG : Organisation non gouvernementale

OSC : Organisation de la société civile

PFN : Plateforme nationale d'ONG

SADC -CNGO : Southern African Development Community Council of NGO

UA : Union Africaine



1. LA DIPLOMATIE NON GOUVERNEMENTALE : CONCEPT, JUSTIFICATION ET POTENTIEL

« La situation de près des trois quarts de l'humanité qui vivent dans les continents du Sud du monde est inacceptable. Il n'y a donc pas lieu de l'accepter. C'est ce constat tout simple que partagent les associations de solidarité internationale. Ce refus de l'inacceptable se manifeste d'abord par une volonté d'agir au plus près des réalités et des acteurs concernés. Mais cette première mission en a entraîné deux autres : le souhait de rapprocher des citoyens ou des associations de nos pays et des partenaires des pays du Sud, et le besoin d'analyser les règles du jeu international et de les faire évoluer vers plus d'équité. »

Eléments pour la définition d'une « Diplomatie Non Gouvernementale »
Henry Rouillé d'Orfeuil et Jorge Eduardo Durao
Septembre 2003

Le concept de diplomatie évolue vers un mécanisme de représentation, de communication et de négociation par lequel les Etats et d'autres acteurs conduisent leurs affaires. Les méthodes elles-mêmes ont changé : importance prise par le multilatéralisme, technicité grandissante des négociations, ampleur des nouvelles technologies dans l'échange d'information et dans la communication.

Les organisations non gouvernementales (ONG) intègrent les relations internationales en vertu de leur légitimité et de leurs compétences. Elles interagissent avec les Etats, les Organisations internationales, les collectivités locales et les groupes privés de toute sorte. Cette légitimité tient à leur engagement auprès de la société civile dans des réalités locales et des partenariats qu'elles tissent avec des territoires et des populations. Leur professionnalisme en fait des acteurs écoutés sur les grands thèmes d'intérêt global.

Les ONG sont dans les coulisses de la « diplomatie de conférence ». Cet activisme se manifeste notamment au sein des négociations concernant les « biens communs de l'humanité » à l'instar de l'Environnement et des Droits de l'Homme, avec leur participation formelle aux travaux de Stockholm en 1972 et de Rio en 1992 et aux négociations portant sur le statut de Rome de la Cour pénale internationale. C'est par ce « lobbying silencieux », argumentaires juridiques à l'appui, que s'exprime l'influence des ONG. Influence qui, malheureusement, est trop souvent exercée par les ONG du Nord - dépositaires de moyens matériels et humains qui leur permettent de se confronter aux diplomates d'Etat. D'autre part, certains domaines relèvent encore du quasi-monopole des Etats (désarmement, échanges commerciaux, énergie, réglementation financière, résolution des conflits, etc.).

Pour concrétiser tout le potentiel de la diplomatie non gouvernementale, les ONG doivent relever deux défis : d'une part, celui de l'organisation et de la création d'un « acteur collectif international de la solidarité » et d'autre part, celui de la définition de positions et de propositions communes.

Les ONG se battent aux côtés d'autres acteurs des relations internationales pour favoriser l'émergence d'une gouvernance et d'une régulation aptes à fonder un monde de solidarité. Fortes d'une organisation et de positions communes, fortes de propositions d'actions qu'elles s'engagent à mener et de revendications qu'elles adressent aux gouvernements, légitimées par des expériences et des partenariats locaux et diversifiés, dans un contexte de prise de conscience d'une citoyenneté internationale, les ONG font de la diplomatie non gouvernementale un instrument précieux pour atteindre des objectifs globalement partagés.



2. LE FIP ET LA DIPLOMATIE NON GOUVERNEMENTALE

LE FIP, UN ACTEUR GLOBAL

La société civile a un rôle essentiel à jouer dans un monde de plus en plus complexe et mondialisé. Les Organisations de la société civile (OSC) travaillent avec les populations du monde entier dans l'intérêt général, pour que celles-ci puissent exercer leurs droits et disposer d'une vie meilleure. Aux côtés des gouvernements, des institutions multilatérales, des entreprises, des syndicats ou des universités, les ONG doivent avoir voix au chapitre, à travers une participation approfondie à la gouvernance globale, là où s'élaborent les principales politiques de développement qui ont un impact sur la planète et ses populations. Les plateformes nationales d'ONG (PFN), en unissant les voix de leurs membres, doivent être reconnues comme des interlocuteurs crédibles et légitimes à l'échelle mondiale.

Le Forum International des plateformes nationales d'ONG (FIP) regroupe 53 plateformes, ainsi que 7 coalitions régionales et peut ainsi jouer de « l'effet de réseau ». Il rassemble des plateformes issues des pays du Nord comme du Sud, des pays les moins aux plus industrialisés. Cela en fait une entité mondiale unique et idéalement positionnée pour influencer les politiques internationales tout en renforçant les capacités institutionnelles de ses membres.

CHRONOLOGIE

La genèse du FIP : en 2003 une coopération a été initiée entre la plateforme française Coordination SUD et son homologue brésilien, ABONG. Cet axe franco-brésilien s'est élargi à trois autres partenaires, l'indien (VANI), le chilien (ACCIÓN) et le sénégalais (CONGAD). Ce processus a abouti en 2008 à la création du FIP.

Octobre 2008 : des représentants de PFN de 82 pays se sont réunis à Paris afin de consolider les bases du Forum International des Plateformes nationales d'ONG.

Février 2011 : la première Assemblée générale du FIP, réunie en février 2011, a rassemblé plus de 50 PFN et coalitions régionales.

2009 – 11 : plusieurs réunions du Groupe de Facilitation, organe politique du FIP, ont contribué à la structuration et à la consolidation du FIP.

Mars 2012 : désignation du nouveau Conseil du FIP composé de 15 membres élus en fonction de critères géographiques. Depuis, le Conseil s'est réuni 2 fois, à Rio de Janeiro en juin 2012 et à New Delhi en janvier 2013.

2012 : consolidation et officialisation de l'adhésion des membres au FIP.

Qui sommes-nous ?



UNE VISION COMMUNE : le FIP se veut un réseau représentatif de PFN et coalitions régionales d'ONG agissant au niveau global afin de contribuer au Développement, à la Paix et à la Justice à travers le monde. Le FIP aspire à créer les conditions pour une implication effective des ONG dans la gouvernance globale, de manière qu'elles puissent influencer les négociations internationales en matière de développement, de droits fondamentaux et de solidarité internationale.

UNE INSTANCE représentative de la société civile globale, qui met en exergue le nombre, la représentativité et la légitimité de ses plateformes membres, ainsi que la diversité des thématiques abordées (urgence humanitaire, appui au développement, défense des droits humains, protection de l'environnement, résolution des conflits, etc.).

UN FONCTIONNEMENT régi par des principes partagés :

- de bonne gouvernance démocratique ;
- de transparence et partage de l'information ;
- de participation des membres sur un pied d'égalité.

DES ACTIVITÉS de :

- mutualisation de services au bénéfice des plateformes membres ;
- renforcement de capacités des PFN et coalitions régionales d'ONG, à travers l'échange de bonnes pratiques et l'appui organisationnel ;
- construction de positions communes de plaidoyer au niveau national, régional et international, sur des thèmes d'intérêt global ;
- participation aux dialogues multi-acteurs et aux mécanismes de la gouvernance régionale et globale.

... Se traduisant par une influence positive sur les politiques publiques ayant un impact sur la société civile, sur la réduction des inégalités, sur l'environnement et le développement durable.

Le concept de la diplomatie non gouvernementale a été depuis le début au coeur des activités du FIP. Lors de la Conférence internationale des plateformes d'ONG d'octobre 2008, 6 thèmes prioritaires ou « exercices de diplomatie non gouvernementale » (EDNG) ont été identifiés par les 82 plateformes représentées. Fin 2011, un septième EDNG a été formulé et approuvé par le Groupe de facilitation du FIP.

Les EDNG constituent une méthodologie pour établir des analyses partagées, développer des initiatives de plaidoyer et fonder des positionnements cohérents sur des questions d'intérêt global, afin de pouvoir exercer une influence dans les processus de négociation internationale. Les EDNG sont également un outil de renforcement des capacités qui aide les PFN à pratiquer une diplomatie substantielle et à formuler des propositions et des stratégies pour interagir au niveau international.



Assemblée générale du FIP, Sénégal, 2011

Les 7 thématiques des EDNG conduites dans le cadre du FIP entre 2009 et 2012, liées à des questions globales de développement sont :

- la prévention et résolution des conflits;
- le financement du développement ;
- la régulation des marchés agricoles ;
- le changement climatique ;
- l'accès à l'eau et l'assainissement ;
- la lutte contre les inégalités sociales et l'exclusion ;
- l'environnement favorable aux OSC.

La réflexion sur chaque thème est conduite au sein d'un Groupe de Travail auquel participent des PFN et coalitions régionales membres du FIP, qui ont exprimé leur intérêt et accord. Une plateforme ou une coalition joue le rôle de Secrétariat du Groupe de Travail.

Le coordinateur travaille en réseau afin de soutenir l'émergence de positions communes. Les travaux des Groupes sont conduits en au moins deux des quatre langues utilisées au sein du FIP (anglais, espagnol, français, portugais). Leurs évolutions et leurs actes sont publiés sur le site : www.ong-ngo.org.

Les plateformes nationales d'ONG qui forment un Groupe de Travail œuvrent à la définition d'un document commun sur un thème donné, assurent une veille stratégique sur l'avancée des négociations au niveau international, organisent et relaient l'information générale et la documentation produite pour les membres du FIP et leurs propres membres. Elles peuvent aussi œuvrer à la mobilisation de financements complémentaires pour l'organisation de l'exercice ainsi que la participation aux réunions et conférences.

Le Secrétariat de l'exercice s'assure que toutes les positions défendues par les plateformes sur le thème soient connues au sein du Groupe et que chacune des plateformes participantes à un exercice communique largement des documents de positions communes auprès de leur gouvernement, de leurs membres, de leurs institutions internationales et régionales. L'exercice peut alors se transformer en démarche de diplomatie non gouvernementale.

Après trois ans de montée en puissance, le moment était venu pour le FIP – dans le cadre de son plan d'action 2013-2015 – de procéder à un examen des résultats obtenus par son activité majeure de plaidoyer, les EDNG. Un effort d'évaluation a été réalisé par son Secrétariat et le livret de capitalisation entre vos mains en est la concrétisation.

PRÉSENTATION DES EXERCICES DE DIPLOMATIE NON GOUVERNEMENTALE DU FIP

Prévention des conflits



PFN & CR PARTENAIRES

CNONGD (RDC - Secrétariat), CIONGCA (RCA), CCOD (Congo), FONGA (Angola), CCOAIB (Rwanda), CILONG (Tchad), CONGAC (Cameroun), CNOP (Gabon), REPONGAC (CR d'Afrique Centrale).

Contexte

Nul droit économique et social ne peut être effectif sans le droit de vivre en paix et en sécurité. Pour cela, la prévention et la résolution des conflits - qui d'ailleurs se régionalisent - sont aujourd'hui des préoccupations clés pour fonder un développement humain et durable.

Principales activités

- Des **ateliers** nationaux et régionaux sur le rôle des différents acteurs (société civile, institutions internationales) dans la prévention/résolution des conflits.
- Une **enquête** conduite dans 6 pays d'Afrique Centrale sur la perception des conflits et de leurs conséquences en terme de développement : évaluation continue, présentation et analyse croisée des données, élaboration de références et options de plaidoyer.
- Conceptualisation de l'apport des sociétés civiles à la paix et à la stabilité en tant que levier de développement économique, et **formation** des participants de l'EDNG aux techniques de plaidoyer.
- Évaluation des élections législatives de novembre 2011 en RDC et action de **plaidoyer** auprès de 60 députés pour demander la réforme de la loi électorale et restructurer la Commission électorale.

Résultats

- **Participation d'acteurs divers** : plus de 60 OSC de la RDC, de nombreuses PFN et OSC d'Afrique Centrale, la plateforme régionale SADC-CNGO et de nombreux représentants d'organisations régionales et internationales ont été impliqués dans l'EDNG.
- **Sensibilisation et échanges** : les acteurs impliqués ont été sensibilisés à l'importance de porter une approche citoyenne et apolitique à la prévention et résolution des conflits, et informés à travers des analyses, des documents et des données. Des échanges constructifs ont eu lieu entre représentants d'OSC de la RDC et du Rwanda, dont les gouvernements sont en mauvais termes.



Réfugiés Nord-Kivu, RDC, ©Sylvain Liechti



Atelier résolution des conflits, Congo, 2010



AG REPONGAC, Congo, 2011

■ **Analyses et données** : l'EDNG a abouti à de nombreuses analyses sur les conflits en RDC et dans la région des Grands Lacs et sur le rôle de la société civile et des institutions régionales et internationales (CEEAC, UA) dans la prévention et résolution des conflits. Il s'agit d'autant d'informations et notions aptes à fonder des initiatives de plaidoyer de la part d'acteurs de la société civile africaine.

■ **Réformes** : la loi électorale en RDC a été réformée et la Commission électorale restructurée inclut désormais des OSC et leurs représentants (2 membres sur 11).

■ **Des positions communes** de la société civile sur la situation des violences et des conflits récurrents dans les sous-régions d'Afrique Centrale et Australe ont été élaborées et présentées lors de conférences régionales à la CEEAC et aux Chefs d'Etat de la SADC.

POSITIONS ET PERSPECTIVES DE PLAIDOYER

L'EDNG met en exergue le rôle de la société civile dans la prévention des conflits en Afrique Centrale. Les OSC peuvent, tout d'abord, **promouvoir des relations de bon voisinage entre pays frontaliers**, à travers des initiatives citoyennes de partage et de coopération sur des thèmes d'intérêt commun. La société civile doit en outre maintenir son engagement vis-à-vis d'**une amélioration de la gouvernance** et se battre pour **le respect des droits humains** et l'application des conventions internationales en la matière. En particulier, il s'agit de défendre le processus démocratique qu'est la période électorale de toute ingérence et irrégularité. Enfin, **l'intégration économique et politique sous-régionale** au travers de l'institution d'un Parlement de la sous-région, d'une monnaie et d'un marché communs, d'une coopération policière frontalière, ainsi qu'une **distribution plus équitable des richesses naturelles** entre les citoyens permettrait de promouvoir une paix durable au niveau interétatique.

La société civile régionale est ainsi appelée à œuvrer pour une **sous-région d'Afrique Centrale libérée de toutes sortes de dominations, gouvernée démocratiquement et où les citoyens jouissent pleinement de tous leurs droits**. Les initiatives et campagnes de plaidoyer doivent notamment porter sur :

1. **la consolidation** de la culture démocratique et des droits parmi les populations et les élites politiques ;
2. **la promotion** d'une gouvernance économique de l'Afrique Centrale et de ses ressources fondée sur le refus de toute ingérence extérieure ;
3. **l'intensification** des processus de coopération transnationale : d'une part, entre les populations, sur des thèmes transfrontaliers et de capacités, d'autre part, au niveau institutionnel, sur des questions sécuritaires et le contrôle des frontières ;
4. **l'élargissement** du Pacte de stabilité, sécurité et croissance de Nairobi, 2006, ainsi que sa mise en œuvre effective ;
5. **la promotion** de l'état de droit et la mise en œuvre de réformes de la justice dans tous les pays d'Afrique Centrale.



Contexte

Le niveau de l'aide au développement est une variable cruciale pour la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'aide internationale en provenance des Etats les plus riches, membres du Comité d'Assistance au Développement de l'OCDE, ne dépasse pas 0,31% du RNB en 2011, malgré de nombreux engagements à atteindre 0,7%. En outre, la crise financière mondiale qui a débuté en 2008 a causé une contraction du niveau d'aide.

Des sources alternatives de financement de l'aide internationale au développement sont donc nécessaires. L'EDNG propose des options viables en partant de deux dimensions distinctes. D'une part, l'analyse de trois mécanismes potentiels de financement de l'aide publique au développement, à savoir la taxe sur les transactions financières (la taxe Tobin), la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, et l'inclusion financière des plus pauvres à travers la promotion de l'accès aux services financiers. D'autre part, l'EDNG analyse l'action des nouveaux pays donateurs (Brésil, Chine, Inde, Russie, Afrique du Sud, Corée, etc. 29 pays au total) afin de contribuer à la transparence de l'aide qu'ils pourvoient.

PFN & CR PARTENAIRES

InterAction (USA – Secrétariat), ABONG (Brésil), BOND (RU), CONGAD (Sénégal), Coordination SUD (France), NFN (Népal), INFID (Indonésie), PIANGO (Îles du Pacifique), VANI (Inde).

Principales activités

■ Une **veille stratégique** est assurée et des **informations**, des données et des notes d'orientation sont **partagées** avec environ 500 acteurs de la société civile au niveau mondial. A ces fins, on s'appuie sur des listes de distribution, la participation à des conférences et rencontres, la publication sur des sites internet et des bulletins.

■ InterAction coordonne, au sein de l'EDNG, du FIP et au-delà, **l'élaboration de notes stratégiques et de positions** sur les thèmes de l'inclusion financière et de la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale. ABONG et VANI mettent en œuvre des **stratégies de plaidoyer** visant les pratiques de leurs gouvernements respectifs en matière d'aide au développement.

■ Forts des positions communes établies, les membres de l'EDNG ont **fait entendre leur voix** lors des réunions du G20 à Cannes (2011) et à Los Cabos (2012), du G8 à Camp David (2012), au long des travaux « post-Busan » (*Building block on South-South cooperation*) et du Groupe de Coordination de *Better Aid*, ainsi que lors d'initiatives de la coopération bilatérale (Forum sur le Développement Multilatéral de la coopération allemande).

Résultats

■ **Connaissances répandues** : le document « Chercher à mieux comprendre les pays donateurs émergents dans le système international de l'aide » clarifie le rôle des pays donateurs émergents dans les politiques et le financement de l'aide internationale. Il est largement diffusé parmi les organisations de la société civile globale et présenté à l'occasion de rencontres et processus internationaux.

■ **Notes de positions et mesures anti-corruption** : des notes de position établies au sein de l'EDNG et portant sur les paradis fiscaux et l'inclusion financière sont utilisées dans 34 pays dans la construction du plaidoyer à l'occasion des G8 et G20. Le Groupe de Travail anti-corruption du G20 a adopté des mesures visant à combattre le phénomène (plan d'action 2013-14, déclaration finale des Chefs d'État – art. 77-80).

■ **Coalitions de plaidoyer** : la diffusion d'informations et d'outils de construction du plaidoyer crée des liens de solidarité entre les OSC des pays concernés, facilite l'émergence de synergies internationales qui rendent le plaidoyer plus efficace et mieux entendu.

■ **« Taxe Tobin »** : les actions de plaidoyer aux États-Unis sur le thème de la taxation des transactions financières ont convaincu le gouvernement de ne pas bloquer les efforts d'autres pays visant à se doter d'une telle législation et même de leur donner un support politique et technique. Fin 2012, 11 pays de la zone euro ont exprimé leur intérêt quant à l'adoption d'une telle mesure.

■ **Transparence des nouveaux donateurs** : des initiatives structurées de plaidoyer ont démarré au Brésil et en Inde – deux des nouveaux pays donateurs. En particulier, le gouvernement indien a publié son premier rapport portant sur l'octroi de l'aide au développement à des pays tiers.

POSITIONS ET PERSPECTIVES DE PLAIDOYER

1. TAXATION SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

- Les OSC nationales et leurs plateformes interpellent les gouvernements des pays donateurs émergents, ainsi que les pays bénéficiaires de leur aide, pour demander plus de transparence quant aux motivations et aux modalités d'octroi de l'aide.
- Plaider pour une plus grande inclusion de la société civile dans les mécanismes de programmation et évaluation de l'aide octroyée par les nouveaux pays donateurs.
- A partir du Partenariat de Busan, il s'agit de consolider la coordination entre les donateurs traditionnels et émergents.

2. LUTTE CONTRE LES PARADIS FISCAUX ET LA CORRUPTION

- Inclure la société civile dans le Groupe de Travail anti-corruption du G20.
- Lutter contre les paradis fiscaux par l'adoption de législations plus strictes sur l'identité des pourvoyeurs de fonds, le rapatriement des richesses, ainsi qu'en pérennisant l'action de la Task Force sur l'action financière du G20.
- Mettre en œuvre efficacement des législations nationales sur la corruption et en particulier celles découlant de la Convention de l'OCDE sur la corruption d'agents publics étrangers.
- Elargir et appliquer les standards globaux de transparence relatifs à l'action et à la conduite des marchés des grandes entreprises d'extraction de ressources naturelles.

3. INCLUSION FINANCIÈRE DES PAUVRES

- Promouvoir la collaboration entre différents groupes d'acteurs dans la mise en place de stratégies nationales visant à l'inclusion financière.
- Incorporer l'objectif de l'inclusion financière des populations les plus démunies dans l'élaboration des politiques publiques.
- Etablir une documentation au niveau national et une structure opérationnelle afin de traiter les besoins financiers du public et couvrir toutes les catégories sociales.



Forum InterAction, Séance sur les Nouveaux pays donateurs, USA, 2011



Forum InterAction, idem.



idem, 2012



Contexte

PFN & CR PARTENAIRES

Coordination SUD (France - Secrétariat de l'EDNG à travers son membre, le GRET), CILONG (Tchad), CNONGD (RDC), CONGAD (Sénégal), CONGCOOP (Guatemala), FONGA (Angola), NFN (Népal), Mesa de Articulación et CONCORD (CR d'Amérique Latine et d'Europe).

Les processus de libéralisation des marchés ont accru la vulnérabilité des agriculteurs face à la volatilité des prix agricoles. Leur forte augmentation dans des périodes récentes a mis en évidence la grande vulnérabilité des consommateurs pauvres et des pays dépendant des importations alimentaires. La volatilité des prix est ainsi devenue une priorité centrale de l'agenda international. D'autres questions touchant l'agriculture, notamment les accaparements de terres et l'impact de l'agriculture sur le changement climatique représentent des défis transversaux qui ont un impact sur les inégalités sociales et les perspectives des nouvelles générations. A partir de ces constats, l'objectif de l'EDNG « Régulation des marchés agricoles » est de s'investir dans un espace de négociation clé sur les questions de sécurité alimentaire : le Comité pour la Sécurité Alimentaire (CSA) de la FAO, en lien avec le Mécanisme de la Société Civile de cette instance (MSC).

Principales activités

L'EDNG s'organise autour de consultations, **ateliers** de travail et réflexions communes en **marge de rencontres internationales**. En amont de ces événements, les membres de l'EDNG échangent des informations et données, bâtissent des positions communes et adoptent une stratégie de plaidoyer. Les membres de l'EDNG se sont réunis :

- à Rome (octobre 2009) à l'occasion de la réunion annuelle du CSA de la FAO, afin de lancer le travail de l'EDNG ;
- à Bruxelles (mai 2010) à l'occasion du Forum « FATE - Food, Agriculture, Trade and Environment » de CONCORD, afin de structurer le travail de l'EDNG (Charte des principes, organisation et planification du travail) et de définir ses priorités (intégrer et influencer le MSC-CSA) ;
- à Dakar (février 2011) l'EDNG intègre les travaux du Forum Social Mondial (FSM) en abordant les thèmes de la volatilité des prix agricoles, des accaparements de terres, des agrocarburants et de la crise des agricultures familiales ;
- à Nice (novembre 2011) en marge de la réunion du G20, la dénonciation des accaparements de terres et les réponses formulées par la société civile en huit pays différents est au centre de la communication de l'EDNG et des membres du FIP participant à l'« Alter Forum ».

En 2012, l'EDNG a concentré son travail sur la préparation et la **participation au CSA-MSC de la FAO** qui a eu lieu en octobre à Rome. CILONG, CONGCOOP, Mesa et Gret y ont participé. Il en a résulté une note de compte-rendu et de position du FIP sur les thèmes abordés par le CSA.



Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, Italie, 2012



Vietnam © Kibae Park



Atelier régulation des marchés agricoles, FSM, Sénégal, 2011

Résultats

■ **De nombreux documents produits**, qui sont des travaux d'analyse et des notes de position sur des sujets cruciaux en matière d'agriculture et prennent en compte différents pays :

- **Agriculture familiale et réforme agraire** : « Quelles politiques publiques pour les agricultures familiales du Sud ? » (Coordination SUD, 2009) ; « Appel pour une réforme agraire » (CONGCOOP, août 2010) ; « RDC : Dépendance alimentaire chronique et persistance du ventre creux » (CNONGD, 2010) ;

- **Régulation des marchés agricoles et sécurité alimentaire** : éléments pour un débat sur la régulation des marchés agricoles (UNITAS, 2009) ; « L'organisation et régulation des échanges agricoles mondiaux, mythe ou réalité passante ? » (CNONGD, 2010) ; « Agriculture and Food Security in Népal : a position paper » (NFN, 2011) ; position commune du FIP sur le thème des « Investissements agricoles » à l'occasion de la Conférence annuelle de la FAO (Mesa de Articulación, octobre 2012).

■ **Renforcement de capacités** : la participation aux initiatives de l'EDNG renforce les capacités des PFN participantes, notamment sur des problématiques spécifiques (régulation des marchés agricoles, prix et dynamiques des marchés internationaux, relation entre accaparement de terres et agrocarburants, fragilité et potentiel de l'agriculture familiale).

■ **Intégration des PFN dans des processus de gouvernance globale** : le résultat majeur est la participation de certains membres du FIP à la réunion du MSC-CSA de la FAO. Les résultats de la 39^{ème} session en octobre 2012 ont été significatifs à plusieurs égards :

- **adoption du « draft 0 » du Cadre Stratégique Mondial (CSM) pour la sécurité alimentaire et la nutrition** : basé sur une consultation de grande ampleur, le CSM constitue un cadre de coordination des stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition ;

- **lancement du processus d'élaboration des principes destinés à promouvoir des investissements responsables dans l'agriculture** : définis à travers un processus de consultation inclusif, les principes seront soumis au CSA pour approbation en octobre 2014 ;

- **insécurité alimentaire dans les crises prolongées** : le CSA lance un processus consultatif pour l'élaboration d'un « Programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée » ;

- **convergence des politiques** : à partir des résultats du « Groupe d'experts de haut niveau » (HLPE), la déclaration finale de la 39^{ème} session du CSA comporte des recommandations sur les politiques en matière de protection sociale et sur les questions ayant trait aux changements climatiques.

POSITIONS ET PERSPECTIVES DE PLAIDOYER

Une démarche de DNG en matière de marchés agricoles doit porter, pour être efficace, sur un nombre restreint de thématiques :

1. Les investissements dans l'agriculture : par le biais d'une participation active dans les processus de consultation pour la définition des principes destinés à promouvoir des investissements responsables dans l'agriculture ;

2. Le suivi de l'efficacité du CSA : les PFN peuvent jouer un rôle décisif dans le suivi des décisions du CSA, telles que l'application des Directives Volontaires sur le foncier et leur impact. La définition du concept de la souveraineté alimentaire au niveau des textes représente aussi un enjeu de taille ;

3. L'intensification de l'investissement dans l'agriculture familiale : qui représente, par exemple en Amérique Latine, 60% de la production agricole et 70% des emplois ruraux. Créateur d'emplois et respectueux de l'environnement, ce modèle agricole renforce le tissu social, tout en structurant la souveraineté alimentaire. Il s'agit alors de disposer d'infrastructures territoriales et de services financiers adaptés, de revitaliser les marchés locaux et les circuits commerciaux régionaux et sous-régionaux adéquats, de renforcer les structures - sociales et productives - des paysans, d'envisager des réformes agraires significatives en accord avec les lignes directrices de la Déclaration de Porto Alegre de 2006.



Contexte

PFN & CR PARTENAIRES

PIANGO (Iles du Pacifique-Secrétariat), ACCION (Chili), ABONG (Brésil), Coordination SUD (France), CID (Nouvelle Zélande), CICOSO (Cook Islands), FCOSS (Fidji), KANGO (Kiribati).

Le changement climatique est un thème critique qui pèse lourdement sur l'avenir de la planète et de ses habitants. Dans la région du Pacifique, la situation est alarmante, les petits Etats insulaires étant les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et aux phénomènes météorologiques majeurs qui en découleraient (hausse du niveau de la mer, raz de marée, etc.). Cette vulnérabilité ne se manifeste pas uniquement en dégâts matériels, mais peut se traduire en insécurité alimentaire, émigrations forcées et déplacements, perte de culture originaire, déstructuration des économies, etc. Or, à partir du Sommet de Copenhague de 2009, les négociations sur le climat ralentissent et les politiques ne prennent pas d'engagements significatifs, immédiats et contraignants. De plus, en parallèle de la

crise financière globale et de ses effets sur l'emploi et les revenus des ménages, on assiste à une réduction de l'intérêt de l'opinion publique mondiale et des médias - et en conséquence, des gouvernements - sur le changement climatique.

Principales activités

Des membres de l'EDNG **participent à des événements internationaux majeurs** en matière d'environnement et de développement international. A Copenhague en décembre 2009 (COP15), à Dakar en février 2011 (FSM) et à Busan en novembre 2011 (Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide), la directrice et les représentants de PIANGO ont saisi l'occasion pour inciter la communauté internationale à se mobiliser et agir pour prendre les mesures nécessaires afin de contrer une catastrophe climatique qui toucherait en premier lieu les îles et populations du Pacifique.

Conscients des scénarios futurs décrivant la crise climatique comme étant désormais certaine, PIANGO a rassemblé dans un **atelier régional** ses partenaires en provenance de six îles du Pacifique (Fidji, décembre 2011). A partir de l'identification des principaux défis pour la région, il a été possible de mettre en exergue les fondements religieux, culturels et spirituels servant d'appui à des populations résilientes qui se préparent aux effets matériels du changement climatique.

Le thème du **plaidoyer** a été également au centre des préoccupations de l'EDNG. La mitigation et l'adaptation aux effets du changement climatique doivent être supportées par une forte mobilisation des opinions publiques, tant au niveau local que global, qui conduise à une prise de conscience des défis posés aux traditions et modes de vie des populations des régions plus vulnérables. Ainsi, il a été entrepris un **renforcement des capacités** des opérateurs de la société civile en matière de conduite de campagnes de plaidoyer et de communication stratégique, ainsi que l'élaboration d'une « boîte à outils » indiquant des parcours de résilience au profit des populations des Iles du Pacifique.

Résultats

■ **Sensibilisation de la communauté internationale** : la participation de la directrice de PIANGO à d'importants sommets a permis d'attirer l'attention de l'opinion publique sur l'urgence d'agir sur les conséquences du changement climatique pour les Etats insulaires du Pacifique.



Atelier Changement climatique,
PIANGO, Fidji, 2012



Atelier Changement climatique,
PIANGO, Fidji, 2011



Ile de Kiribati © Eskinder Debebe

■ **Coalition thématique régionale** : les rencontres entre PFN qui ont eu lieu dans le cadre de l'EDNG ont permis d'instaurer un dialogue et des échanges d'idées entre sociétés civiles et de bâtir des positions communes représentatives de la région vis-à-vis des instances internationales et globales.

■ **Information répandue** : les membres de l'EDNG ont vu leurs capacités s'accroître grâce à l'acquisition de données scientifiques et d'informations mises à jour.

■ **Savoir traditionnel en tant qu'outil de résilience** : les savoirs locaux et les traditions culturelles représentent des outils qui permettent aux populations de faire face aux conséquences sévères du changement climatique. L'EDNG met en valeur ces principes qui deviennent de véritables stratégies à la disposition des populations locales et des modèles de référence pour d'autres populations autochtones qui sont également confrontées à l'urgence climatique.

■ **Bulletin d'information** : il permet d'attirer l'attention de l'opinion publique, notamment de la région du Pacifique, sur l'ensemble des défis posés par le changement climatique.

■ **« Boîte à outils »** : réalisée en 2012, elle s'adapte aux contextes géographiques variés du Pacifique et peut parler à des audiences différentes. Elle s'articule autour de modalités et instruments diversifiés (communication, création artistique, information scientifique, etc.) et met l'accent sur les thèmes de la « justice climatique » et de la sauvegarde de la biodiversité. Enfin, elle puise dans les pratiques traditionnelles pour construire des sociétés résilientes et respectueuses des droits humains. La « boîte à outils » est construite sur la base d'un dialogue entre institutions locales et OSC et s'appuie sur des cas pratiques expérimentés au niveau des Iles du Pacifique (Kiribati notamment).

POSITIONS ET PERSPECTIVES DE PLAIDOYER

1. La coopération entre populations du Pacifique qui s'est établie grâce à l'EDNG doit se maintenir et s'approfondir, afin de catalyser l'attention des opinions publiques locales et internationales à l'égard des effets du changement climatique sur les Etats et habitants de la région.

2. Le concept de **résilience** est cohérent avec les actuelles prévisions d'irréversibilité des effets du changement climatique dans le moyen/long terme. La résilience devient également un moyen de conserver les traditions locales et chercher dans la culture traditionnelle des références qui puissent aider à vivre, de la manière la moins traumatisante possible, le changement annoncé et ses dangers.

3. La « **boîte à outils** » constitue un instrument adaptable à des réalités différentes, afin de préparer des populations fragilisées par le changement climatique à faire face aux risques et aux manifestations les plus brutales.

4. Le thème du changement climatique ne peut être abordé sans donner leur juste place aux **droits humains**. Les effets d'un système de production et de consommation qui a désormais atteint la planète entière affecte de manière inégale les populations mondiales. La redistribution des ressources pour faire face à des risques inégaux doit être au centre des agendas des sommets internationaux en matière de développement et d'aide internationale.



Contexte

L'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaît, à l'occasion de sa 64^{ème} session plénière en septembre 2010, « le droit à une eau potable, salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'Homme ». D'autre part, l'assainissement, qui est souvent le parent pauvre de l'action publique, représente une condition essentielle pour assurer le droit à la santé, à la dignité du logement et pour lutter contre la mortalité infantile.

Dans un contexte de plus en plus marqué – tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés – par une double dynamique de réduction des ressources publiques et de privatisation des services de l'eau (sur la base d'un discours officiel qui met en avant les bienfaits du « partenariat public-privé »), un nombre croissant de personnes risque d'être exclu de l'exercice de ce droit fondamental. Selon des estimations des Nations Unies, aujourd'hui 1,1 milliard de personnes ne disposent pas d'installations permettant de s'approvisionner en eau et 2,4 milliards n'ont pas accès à des systèmes d'assainissement adéquats.

PFN & CR PARTENAIRES

CONGAD (Sénégal - Secrétariat), ONG et OSC du Sénégal, REPAOC (CR d'Afrique Occidentale), VANI (Inde).

Principales activités

■ L'EDNG s'est focalisé sur le contexte sénégalais et de l'Afrique sahélienne, à partir d'un « **livre bleu** », réédité en 2012, qui apporte sa contribution à la définition d'une politique nationale de gestion de l'eau au Sénégal. Le Secrétariat de l'EDNG a mis à la disposition des PFN membres et de tout autre acteur local et régional intéressé des informations actualisées sur les aspects du système de gestion de l'eau au Sénégal, ainsi que le recensement des acteurs engagés dans la mise en œuvre de politiques, programmes et projets portant sur l'accès à l'eau et à l'assainissement. En collaboration avec le Repaoc, ces propositions ont été transmises à la CEDEAO.

■ **Un séminaire régional** à Ouagadougou en novembre 2009 a permis de faire un état des lieux de la situation des populations sahéliennes au niveau de l'approvisionnement en eau et de l'accès à l'assainissement. La rencontre a permis de recenser les initiatives de la société civile et des ONG pour l'affirmation du droit d'accès à l'eau.

■ **Un colloque international** (Dakar, octobre 2011) a regroupé les représentants de PFN, de réseaux et ONG internationales, d'associations, de services d'État concernés, les représentants des communautés locales, et du secteur privé. Il a constitué une occasion d'échanges et de partage de bonnes pratiques relatives à l'accès à l'eau et à l'assainissement, d'analyse des politiques en vigueur et de définition de stratégies de plaidoyer aptes à conditionner les choix futurs. Le colloque a également porté sur des options de plaidoyer et des positions communes à mettre en avant à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012.

■ **Dans cette perspective, l'EDNG a bâti des relations avec la « Coalition Eau »** de France, qui ressemble des dizaines d'organisations actives pour l'application effective du droit à l'eau et à l'assainissement de par le monde.

Résultats

■ **État des lieux fiable** : le colloque international de Dakar et l'EDNG permettent de dresser un état des lieux bien fondé sur l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations d'Afrique Occidentale. Des données statistiques, démographiques et scientifiques ont été rassemblées, grâce à la participation d'une audience large et spécialisée.

■ **Coalition thématique** : l'EDNG permet de coaliser des acteurs qui luttent pour assurer aux populations les plus démunies un réel accès aux services hydriques de base. A cet effet, l'EDNG esquisse de possibles sources de financement des politiques d'élargissement de la couverture en eau et en assainissement et trace les grandes lignes et les principes du plaidoyer. Enfin, il dresse une liste d'indicateurs qui constituent une référence tant pour le plaidoyer de la société civile que pour l'action des pouvoirs publics.

POSITIONS ET PERSPECTIVES DE PLAIDOYER

1. CONNAISSANCE DE LA PROBLÉMATIQUE

- Partager les connaissances et les expériences relatives à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans une perspective de développement de stratégies et actions communes.
- Développer la sensibilisation dans les écoles, les médias, parmi les populations autochtones, mais aussi vis-à-vis de la classe politique et dirigeante.
- Appuyer le renforcement des compétences techniques des acteurs dans le domaine de l'accès à l'eau.
- Combiner systématiquement la question de l'accès à l'eau avec celle de sa qualité.

2. OBLIGATIONS DES POUVOIRS PUBLICS

- Atteindre l'objectif minimal d'une disponibilité, pour les populations démunies, de 30 à 50 litre/habitant/jour d'eau saine et potable.
- Obligation des gouvernements de créer et maintenir des infrastructures d'assainissement adéquates.
- Suivi continu par les OSC des politiques étatiques visant à assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement (notamment celles qui se fondent sur un partenariat public-privé).
- Décentraliser progressivement les compétences de gestion et la gouvernance de l'eau et de l'assainissement.
- Mettre en place un organe de régulation en matière d'eau et d'assainissement impliquant la société civile.

3. FINANCEMENT DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

- Introduire l'outil de la micro-finance pour permettre aux ménages exclus et pauvres d'accéder aux réseaux d'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Développer des stratégies de financement innovantes et durables (taxes financières, apport des diasporas, coopération décentralisée pour un support technique et matériel, etc.).

4. PARTENARIATS POUR L'AFFIRMATION DU DROIT À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

- Développer et renforcer les partenariats entre acteurs à l'échelle locale, nationale et internationale et saisir l'occasion de sommets internationaux pour préparer des événements qui visent à mettre les thèmes du droit à l'eau et à l'assainissement au centre de l'agenda global.
- Renforcer la collaboration entre société civile et médias.
- Impliquer davantage les populations dans la prise en charge de la gestion de l'assainissement.



Colloque International Eau et assainissement, Sénégal, 2011



Cameroun © A Rozberg



Colloque International Eau et assainissement, Sénégal, 2011

Lutte contre les inégalités sociales et l'exclusion



Contexte

PFN & CR PARTENAIRES

ACCION (Chili - Secrétariat), CONGAD (Sénégal), Coordination SUD (France), Mesa de Articulación, CONCORD, REPAOC (CR d'Amérique Latine, Europe et Afrique Occidentale).

Aborder le thème de l'inégalité signifie ajouter une composante politique au débat sur la pauvreté, en l'élargissant à des thèmes tels que la justice fiscale, le financement innovant du développement, la solidarité et la dignité ou le respect des droits humains. Des études récentes montrent que les 10% des habitants les plus riches de notre planète possèdent 83% de la richesse mondiale. La trentaine de pays les plus riches détiennent 60% de cette même richesse. A l'inverse, la moitié la plus pauvre de la population adulte mondiale détient seulement 1% des richesses mondiales. L'écart entre les plus riches et les plus pauvres se creuse notamment depuis l'éclatement de la crise économique et financière de 2008.

L'inégalité est un thème central dans les débats sur les politiques publiques et les modèles économiques en Amérique Latine, où le fossé entre riches et pauvres s'élargit en permanence. Il s'agit de la région la plus inégale de la planète, où 80 % de la population habite en ville, dont un quart dans des bidonvilles.

Face à cette situation, les ONG et les OSC doivent donner au débat une dimension éminemment politique. Au niveau national il s'agit d'instaurer une dynamique d'approfondissement de la démocratie et au niveau international, d'obtenir plus d'égalité à travers la réforme du système financier global et par la redéfinition des mécanismes et flux de la coopération internationale.

Principales activités

Des **documents** et des **analyses** autour du thème des inégalités et de leur portée politique ont été élaborés et présentés lors du Forum Social Mondial de Dakar, en février 2011. Par ailleurs, la diffusion d'informations a trouvé un terrain propice à l'occasion du lancement du Rapport sur la démocratie et le développement de l'ALOP en mai 2011. Des positions communes ont été préparées en vue de la participation de représentants de la société civile au Forum de Haut Niveau de Busan et du 6^{ème} Forum Euro-Latino-américain (septembre 2012). Elles ont concerné :

- Les restrictions et menaces qui affectent les OSC en Amérique Latine. Ces revendications ont été largement diffusées auprès des gouvernements de la région.
- La mise en place en 2012 d'une d'une coordination régionale de l'initiative « Beyond 2015 », afin de mettre en premier plan des objectifs de développement post-2015 le thème des inégalités économiques et sociales.

De nombreuses **rencontres au niveau régional et international** ont permis de présenter les analyses et positions communes. En particulier :



Espace FIP au FSM, Sénégal, 2011



Sommet UE-LAC, Chili, 2012



Sommet UE-LAC, Chili, 2012

- Atelier organisé lors du FSM de Dakar, sur le thème du financement innovant du développement et de la lutte contre les inégalités à prendre en considération lors de la définition des OMD post-2015.
- Participation à l'Assemblée de CONCORD (juin 2011) et à ses débats et groupes de travail, notamment au sujet des relations Europe - Amérique Latine et les réunions du G8/G20.
- Réunions de préparation et communication autour du Forum Euro-Latino-américain et caribéen de la société civile (septembre 2012), dont est issue une déclaration commune présentée aux chefs d'Etat et de gouvernements lors du Sommet UE-ALC en janvier 2013.
- Participation à des réunions du « Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC », ce qui constitue une opportunité de prendre part à des processus globaux de la société civile et à y mettre en exergue le thème des inégalités.

Résultats

■ **Positionnement politique** : l'EDNG a défini des positions sur le thème des inégalités au niveau global ou à l'échelle de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Ces documents (« Se focaliser sur les inégalités : vers un agenda politique de la société civile en matière d'inégalités » - « Alternatives démocratiques contre les inégalités et l'injustice, en temps de crise globale ») sont largement diffusés aux PFN, OSC et ONG membres de la Mesa de Articulación, ainsi qu'au réseau global du FIP.

■ **Coopération entre acteurs** : l'EDNG a aidé les PFN d'Amérique Latine à organiser des rencontres régionales de la Mesa de Articulación et à traiter dans une perspective commune les thèmes des inégalités et de la justice économique et sociale. L'EDNG et la Mesa ont contribué au dialogue politique avec CONCORD et autres acteurs régionaux ou internationaux, en vue du « Forum des sociétés civiles latino-américaines », ainsi que lors de différents événements en 2012/13 (Sommet latino-américain des Chefs d'Etats et de Gouvernement, FSM en Tunisie, consultations nationales et régionales « post-2015 »).

POSITIONS ET PERSPECTIVES DE PLAIDOYER

1. Consolider la démocratie, en renforçant le rôle des acteurs sociaux dans les mécanismes de définition des politiques publiques, de contrôle et transparence de la gestion publique en approfondissant le processus de décentralisation et de régionalisation du pouvoir politique et de l'administration, en garantissant la légitimité de la mobilisation sociale et en constitutionnalisant les mécanismes de participation citoyenne.

2. Garantir politiquement et juridiquement l'exercice des droits économiques et sociaux en défendant le droit syndical, en s'opposant aux accords commerciaux qui impliquent une mercantilisation des biens communs, en renforçant les mécanismes de l'État social, à travers une inversion de la tendance à la privatisation, en instaurant une la fiscalité plus redistributive.

3. Construire un nouveau système financier international basé sur la réforme des institutions de Bretton Woods pour qu'elles fassent partie des Nations Unies renforcées et démocratisées. Ce nouveau système comporterait l'adoption de mesures (taxation, contrôle des capitaux) qui contrent la spéculation financière, favorise le renforcement des banques sociales et coopératives, la proscription des paradis fiscaux et la lutte contre l'évasion fiscale et la limitation de l'endettement des pays et des ménages.

4. Fixer des critères de justice environnementale et climatique, en établissant des mécanismes contraignants qui obligent les États à veiller sur le respect de leurs ressources naturelles, culturelles et traditionnelles, en développant la résilience des communautés.

5. Réformer les politiques d'aide au développement, en demandant que les pays industrialisés respectent leurs engagements d'affecter 0,7 % de leur RNB à l'aide internationale, en exigeant la fin de l'aide conditionnelle, en garantissant que l'aide soit constante, durable et prévisible sur le long terme, en promouvant la participation directe des OSC aux mécanismes d'évaluation des programmes de coopération internationale.



Contexte

Les OSC subissent, dans plusieurs pays du monde, des restrictions de leur espace d'expression et d'intervention. Lors de consultations du réseau « Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC », la nécessité d'assurer un environnement favorable à l'action des OSC a été considérée comme prioritaire dans 70 pays. Les restrictions subies par les OSC peuvent prendre la forme d'un appareil normatif contraignant ainsi que de l'application restrictive des lois existantes, ou d'une restriction des ressources publiques à disposition du secteur des associations et du volontariat.

Pour bâtir un environnement favorable à l'action des OSC, il est essentiel que le thème s'impose au niveau de l'agenda global. Pour cela, le FIP veut constituer un outil pour élargir l'espace d'action des OSC et pour les protéger de toute tentation limitative de leurs prérogatives, et cela à trois niveaux :

- Créer des liens entre les PFN de manière à établir des formes de support entre elles.
- Produire et échanger une information à jour quant aux risques et limitations subis par les OSC de par le monde.
- Lancer des campagnes en support des PFN et OSC limitées ou attaquées par les autorités nationales dans l'exercice de leur liberté d'expression et d'initiative sociale et politique.

PFN & CR PARTENAIRES

VANI (Inde - Secrétariat),
MACOSS (Ile Maurice), Inter-Action (USA), FCOSS (Fidji),
CID (Nouvelle Zélande), NFN (Népal), INFID (Indonésie),
ABONG (Brésil), Coordination SUD (France).

Principales activités

L'EDNG a réalisé une **étude** intitulée « L'environnement favorable aux organisations de la société civile : une campagne globale ». Elle porte sur les neuf pays dont les membres de l'EDNG sont issus, et vise à mieux connaître l'environnement dans lequel les OSC nationales œuvrent, notamment à l'égard des entraves qui sont posées par les systèmes juridiques, sécuritaires et institutionnels. Une attention spécifique est portée sur les modalités d'enregistrement des OSC, les normes qui règlent la réception de fonds en provenance de l'étranger, le système fiscal qui concerne les OSC et les relations de nature politique entre le gouvernement et le secteur des OSC.

L'analyse de contexte a depuis été plus poussée en ce qui concerne **l'environnement des ONG/OSC en Inde**. Elle a pris en compte les dernières évolutions législatives qui concernent le secteur associatif et les différences entre les régions du pays, l'identification des bonnes pratiques associatives en matière de gouvernance et de gestion interne, les formes de dialogue existantes entre OSC et gouvernement dans le but d'atteindre un plus haut niveau de coopération, les modalités de partage de l'information au sein du secteur associatif national.

Les membres de l'EDNG ont pris part à de nombreux **événements internationaux**, en plaidant pour la reconnaissance, au niveau global, de la nécessité d'assurer un espace de libre initiative pour les OSC qui puisse leur permettre de contribuer, par leurs compétences et des propositions techniques et politiques, à affronter les défis de développement du monde. Ainsi, les membres de l'EDNG étaient :

- à Dakar en 2011 et à Tunis en 2013, à l'occasion du Forum social mondial;
- à Jakarta et Siem Reap (2011), en marge des réunions du « Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC », ce qui a permis d'établir un lien fonctionnel entre le thème de l'efficacité de l'aide et la question de l'environnement favorable à l'action des OSC. A Siem Reap le FIP a animé un atelier qui a montré l'utilité de disposer d'un cadre d'action global afin de renforcer la voix de la société civile sur les questions internationales.



Etude de VANI
sur l'environnement
favorable aux OSC, 2012



Atelier FIP : environnement
favorable aux OSC, FSM,
Tunisie, 2013



Rencontre de Asian Development Alliance,
Thaïlande, 2013

Résultats

■ **Instruments d'analyse** : les discussions sur l'environnement favorable fournissent des instruments d'analyse et d'évaluation des politiques publiques, qui sont bénéfiques notamment pour les OSC/PFN des pays non démocratiques et en développement, où la question de la liberté d'expression et d'action de la société civile se pose avec le plus d'urgence. L'EDNG fournit des grilles d'analyse et met en place des indicateurs qui peuvent être appliqués aux plus divers contextes géographiques, politiques et sociétaux.

■ **Positionnement dans l'agenda global** : le thème de l'environnement favorable aux OSC s'installe de manière permanente dans les débats portés par les réseaux globaux de la société civile. Des positions communes sont présentées lors de sommets internationaux, à l'attention des gouvernements, des médias et des opinions publiques mondiales. Elles véhiculent fortement l'idée du rôle central des OSC pour la défense des droits et la promotion du développement humain et durable.

POSITIONS ET PERSPECTIVES DE PLAIDOYER

1. Partenariat constructif entre OSC et gouvernements. L'implication directe des OSC dans les stratégies de développement est la clé du succès des politiques publiques. Il est nécessaire de changer la perception que les OSC ont du gouvernement et de sensibiliser ce dernier sur le bienfait d'une implication étroite de la société civile dans la définition des priorités et des actions à impact social.

2. Communication entre acteurs de la société civile. Les modalités et la fréquence de la communication entre OSC sont cruciales pour saisir le potentiel en actions et propositions de la société civile. Une meilleure coordination des approches dans un cadre d'intervention coordonné peut être atteinte à travers la multiplication des occasions de rencontre, le développement de partenariats et de synergies pour mener des projets communs, ainsi que par une sensibilisation des cadres associatifs.

3. Compréhension plus poussée de l'action des OSC. La mission et les modalités d'action des OSC doivent être mieux comprises, de la part des OSC elles-mêmes, ainsi qu'au sein du contexte dans lequel elles opèrent.

4. Renforcement de la gestion des OSC. Bien qu'ayant significativement renforcé leurs capacités d'action et leurs compétences techniques, les OSC doivent perfectionner leur capacité administrative et managériale. Des chartes de principes du secteur associatif et des structures qui assurent le suivi et la transparence de l'action des OSC peuvent aider à atteindre ce résultat.

5. Claire identité et représentativité des OSC. Pour s'engager dans un dialogue constructif avec les pouvoirs publics et le secteur privé, les OSC doivent nécessairement préciser les traits de leur identité, notamment en ce qui concerne leur représentativité des instances de la société civile.



3. MÉTHODES ET INSTRUMENTS DE DIPLOMATIE NON GOUVERNEMENTALE ISSUS DES EDNG DU FIP

1. Enquêtes et analyses

L'analyse du contexte est une étape cruciale dans la construction d'une position de plaidoyer. Elle est au cœur de la valeur ajoutée que les OSC ont acquis dans le système des relations internationales. La connaissance détaillée d'une problématique, l'analyse approfondie du contexte, le jugement bien fondé sur un thème qui est au centre de la négociation constituent autant d'outils indispensables à la construction et à la conduite crédible et efficace du plaidoyer. De telles analyses peuvent s'appuyer sur des enquêtes de terrain, qui privilégient la prise en compte des opinions populaires, ou peuvent être le fruit d'une activité de recherche qui adopte des critères de scientificité.



ELÉMENTS POUR LA PRÉPARATION D'UNE « BOÎTE À OUTILS » :

- Construire un questionnaire pour la conduite d'une enquête de terrain
- Déployer une enquête de terrain à travers la coordination d'enquêteurs locaux
- Établir des termes de référence pour bâtir une recherche approfondie
- Capitaliser les résultats d'une étude : publication, présentation, diffusion.

2. Missions de terrain conjointes

La construction d'une position commune sur un thème d'intérêt régional ou global bénéficie d'une mise en commun de visions, expériences et propositions d'acteurs différents de la société civile ou d'origines nationales diverses. Ainsi, la visite conjointe d'un contexte local, qui implique des délégations d'OSC venant de différents pays mais partageant une même sensibilité ou des préoccupations similaires, peut aider à bâtir des relations, des visions communes, des stratégies complémentaires de plaidoyer qui s'intègrent dans un agenda coordonné.



ELÉMENTS POUR LA PRÉPARATION D'UNE « BOÎTE À OUTILS » :

- Coordination transnationale et préparation conjointe d'une mission de terrain (phases, documentation, principes de communication, etc.)
- Assurer et optimiser la visibilité de la mission de terrain
- Suivi et continuité des résultats et aboutissements de la mission de terrain
- Construction d'une problématique transnationale et de propositions conjointes à l'échelle régionale.

3. Diffusion de l'information / Réseau de connaissances ■

Une OSC peut contribuer efficacement à la construction d'une démarche de DNG en étant à l'origine d'une diffusion capillaire de l'information auprès de partenaires, réseaux et sympathisants à l'échelle globale. L'intensification des relations transnationales des OSC, ainsi que l'accessibilité croissante de la technologie digitale, permettent aujourd'hui de faire circuler des informations, des appels, des idées et des propositions à une vitesse extraordinaire et de toucher un nombre potentiellement illimité d'acteurs intéressés. Il s'agit d'une opportunité majeure pour bâtir des positions communes à l'échelle globale et coordonner des actions complémentaires sur des thèmes qui touchent de manière semblable des contextes géographiques différents.



ELÉMENTS POUR LA PRÉPARATION D'UNE « BOÎTE À OUTILS » :

- Organisation et gestion des outils de communication (liste de diffusion, bulletins, sites internet et centres de ressources, blogs et plateformes digitales d'échanges, réseaux sociaux, etc.)
- Veille stratégique, archivage des informations et suivi de l'actualité.

4. Renforcement des capacités ■

Des capacités renforcées sont indispensables pour œuvrer dans la diplomatie non gouvernementale, notamment en ce qui concerne la communication stratégique, la gestion des conflits, les techniques de négociation et la mise au point de connaissances approfondies sur les thèmes du plaidoyer. En effet, les OSC peuvent influencer sur les négociations internationales seulement si elles disposent de capacités, de connaissances et de positions pertinentes.



ELÉMENTS POUR LA PRÉPARATION D'UNE « BOÎTE À OUTILS » :

- Préparation du travail de groupe afin d'activer des dynamiques d'auto-apprentissage
- Analyse et évaluation des capacités de base afin de bâtir un plan de renforcement des capacités
- Établir les termes de référence d'une formation
- Suivi d'impact : indicateurs de capacités renforcées
- Méthodologie de « formation des formateurs » et diffusion des connaissances acquises dans le réseau de référence.

5. Participation en marge d'événements internationaux ■

La participation de PFN à l'occasion de rencontres et événements qui font partie de l'agenda global des négociations sur le développement leur permet de donner de la visibilité à leurs propositions ainsi qu'à tisser des liens et des relations de partenariat avec d'autres acteurs de la société civile globale actifs dans la diplomatie non gouvernementale. En approchant les délégations gouvernementales, les représentants de la société civile globale peuvent suivre (et documenter) les phases finales des négociations, voire en influencer la conduite.



ELÉMENTS POUR LA PRÉPARATION D'UNE « BOÎTE À OUTILS » :

- Veille stratégique sur l'agenda des négociations internationales en matière de gouvernance et développement
- Présentation et médiatisation des positions communes
- Préparation et mise en œuvre de démarches pour influencer des négociations
- Organisation de marches, rassemblements et diffusion de matériel informatif
- Elaboration d'un mécanisme de suivi et de documentation des engagements pris lors des réunions internationales des instances (inter-)gouvernementales.

6. Partenariat avec les institutions publiques

La conduite du plaidoyer et d'actions articulées de diplomatie non gouvernementale est renforcée par l'interaction des OSC avec des institutions et administrations publiques à caractère thématique. En effet, l'incidence du plaidoyer est majeure si ce dernier vise directement les administrateurs responsables de la définition des normes et de l'application des politiques publiques. Il est alors essentiel de tisser des relations de confiance, de collaboration et rechercher en permanence des enjeux communs – qu'ils soient de nature personnelle, idéologique, politique, ou institutionnelle.



ELÉMENTS POUR LA PRÉPARATION D'UNE « BOÎTE À OUTILS » :

- Approche des institutions publiques et de leurs branches techniques et administratives
- Préparation et présentation d'analyses et propositions techniques fiables, aptes à remplir des lacunes ou renforcer le système de normes et politiques d'État
- Construction d'une relation de confiance et recherche d'intérêts communs partiels et thématiques
- Exercice du plaidoyer sur les médias nationaux, en parallèle à la négociation avec les instances concernées et afin de renforcer le « pouvoir contractuel » des OSC.

7. Structuration de la société civile

Afin d'avoir un rôle et un impact au niveau des processus globaux de la gouvernance et des négociations internationales, les OSC doivent se structurer en tant que secteur et acteurs, établir des synergies dans un cadre collaboratif, de manière à fonder leur représentativité sur des bases claires et solides. La structuration des OSC facilite l'échange d'information, le partage d'expériences pour un renforcement mutuel des capacités, la création de coalitions qui peuvent donner plus d'impact aux initiatives entreprises.



ELÉMENTS POUR LA PRÉPARATION D'UNE « BOÎTE À OUTILS » :

- Organisation et conduite de conférences, séminaires, tables rondes thématiques de la société civile
- Bâtir des coalitions thématiques ou régionales
- Communication et dialogue avec les pouvoirs publics et les autres acteurs de la gouvernance et de l'économie
- Renforcement des capacités d'administration et d'organisation d'entités de la société civile.

Conclusion

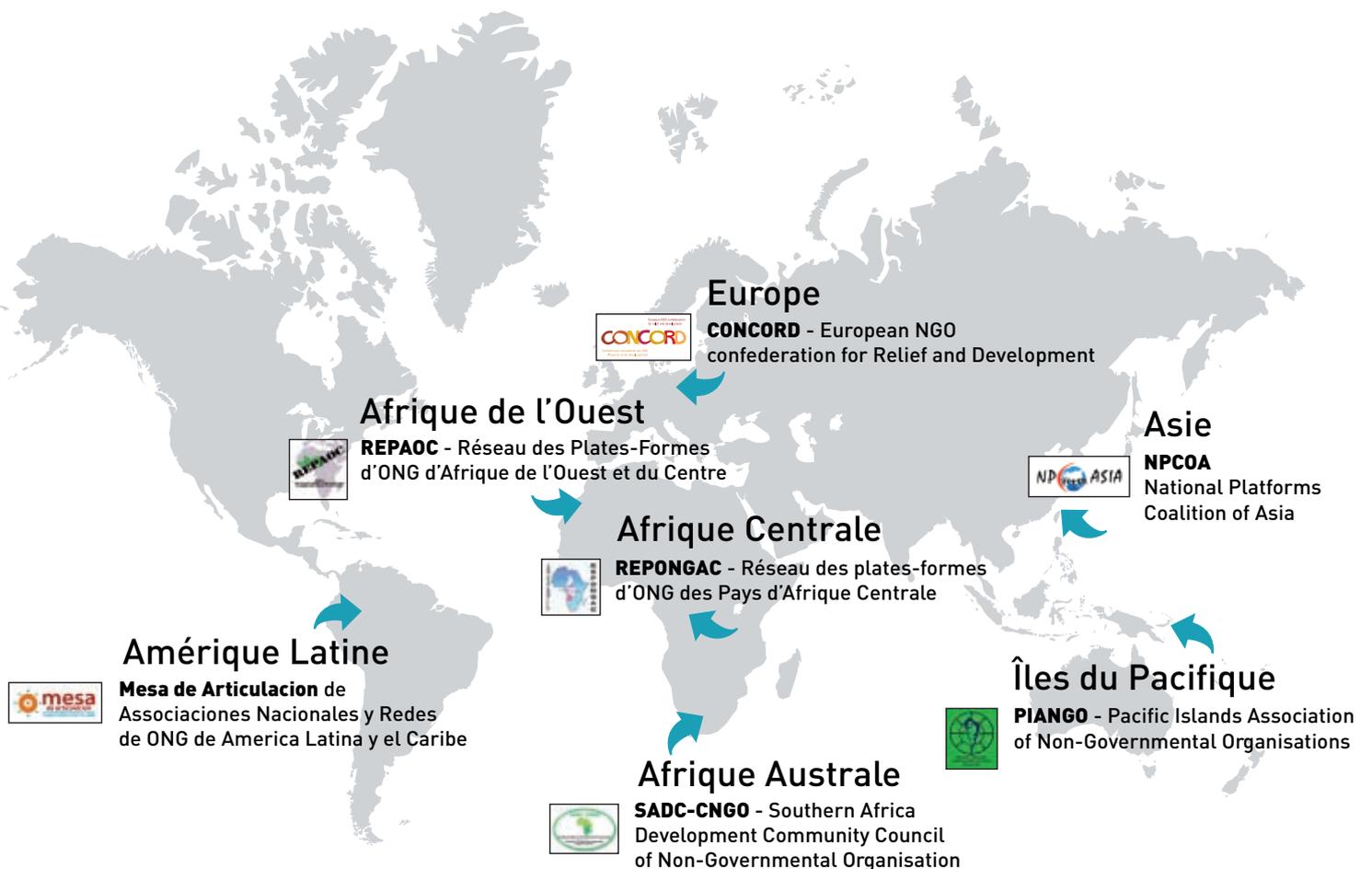
Ce document montre toute la force et la pertinence de la diplomatie non-gouvernementale initiée par le Forum international des plateformes nationales d'ONG (FIP). Enracinée dans le quotidien des actions des ONG, au plus près des groupes marginalisés, la diplomatie non gouvernementale utilise tout ce terreau issu de l'expérience pour établir des constats précis sur les injustices et inégalités inacceptables de notre monde. Elle élabore des positions articulées et réalistes pour proposer aussi des recommandations qui permettent d'avancer vers des solutions, dans des domaines vitaux comme la prévention des conflits, la régulation des marchés agricoles, ou l'accès à l'eau et à l'assainissement, etc... Elle promeut ces positions dans les enceintes gouvernementales et intergouvernementales qui élaborent le monde de demain. Elle y porte la voix des groupes marginalisés et des citoyens, qui ensemble veulent construire un monde équitable.

Encore jeune, la diplomatie non gouvernementale mérite toute notre attention, car elle est porteuse d'avenir.

PFN MEMBRES DU FIP

ABONG - Brésil • **ACCIÓN** - Chili • **ADIR** - Burundi • **ADOC/Convergencia** - Mexique • **ANC** - Pérou • **ANONG** - Uruguay • **BOND** - Grande-Bretagne • **CCC** - Cambodge • **CCIC** - Canada • **CCOAIB** - Rwanda • **CCOD** - Congo • **CCONG** - Colombie • **CFRONG** - Bénin • **CICSO** - Iles Cook • **CID** - Nouvelle-Zélande • **CIONGCA** - RCA • **CNONGD** - RDC • **CNOP** - Gabon • **CODE-NGO** - Philippines • **CONGAC** - Cameroun • **CONGAD** - Sénégal • **CONGCOOP** - Guatemala • **Coordination SUD** - France • **EENGD** - Argentine • **Espace Associatif** - Maroc • **FCOSS** - Fidji • **FECONG** - Mali • **FNB** - Bangladesh • **FONGA** - Angola • **FONGDD** - Guinée • **FONG-STP** - Sao Tomé e Príncipe • **FONGTO** - Togo • **FORS** - République Tchèque • **INFID** - Indonésie • **InterAction** - Etats-Unis • **JANIC** - Japon • **KANGO** - Kiribati • **KCOC** - Corée du Sud • **LUNGOS** - Seychelles • **MACOSS** - Ile Maurice • **NFN** - Népal • **NNNGO** - Nigéria • **Partos** - Pays-Bas • **PFNOSCM** - Madagascar • **Plataforma das ONGs de Cabo Verde** - Cap Vert • **Plate-forme belge des ONG de développement et d'urgence** - Belgique • **Plate-forme finlandaise des ONG de développement** - Finlande • **SKOP** - Malte • **SLOGA** - Slovénie • **SPONG** - Burkina Faso • **TANGO** - Gambie • **UNITAS** - Bolivie • **VANI** - Inde.

Les coalitions régionales membres associés du FIP





www.ong-ngo.org



Contact : Secrétariat du FIP
c/o **Coordination SUD** - Solidarité Urgence Développement
14, passage Dubail, 75010 Paris, FRANCE

Tél : + 33 (0) 1 44 72 80 25

Fax : +33 (0) 1 44 72 93 73

www.ong-ngo.org

Email : secretariat@ong-ngo.org



Ce document est réalisé avec le soutien de l'AFD.
Les points de vue exposés dans ce document ne représentent
en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

